

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### « REFERENT MOA COVID » et « CSPS »

***Deux acteurs, deux rôles, deux responsabilités au service des maîtres d'ouvrage.***

[www.coprec.com](http://www.coprec.com)

**Paris le 17 avril 2020.** Face à une pandémie dont la vitesse de propagation a déclenché des mesures de prévention sans précédent dans notre pays. La loi d'urgence sanitaire et les règles associées de confinement des populations et de distanciation sociale, ainsi que les gestes barrières, ont mis à l'arrêt de nombreuses entreprises et chantiers qui ont stoppé net leur activité. Ainsi, près de 90% des chantiers ne sont plus en fonctionnement.

Avec le concours de tous les acteurs de la construction et des autorités, l'OPPBTB a ainsi publié le 2 avril dernier un guide qui devient la référence des pratiques responsables à mettre en œuvre pour le suivi des mesures de prévention sanitaire, sur les chantiers en particulier.

CSPS & Référent MOA Covid sont ainsi mobilisés.

D'une part, les Coordonnateurs en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) restent en première ligne pour accompagner les maîtres d'ouvrage, en concertation avec la maîtrise d'œuvre, dans la mise en œuvre des mesures de prévention propres à tout chantier.

D'autre part, pour encourager l'ouverture et la reprise des chantiers, les organismes tierce partie dont le rôle est la gestion des risques et l'accompagnement à la mise en conformité ont organisé la mise en place de la mission « **Référent MOA Covid** » au service des maîtres d'ouvrage, en bon alignement avec le guide référent de l'OPPBTB. L'objectif est ainsi d'accompagner le maître d'ouvrage afin que soient prises, par tous les acteurs, les dispositions de prévention sanitaires en adéquation avec les exigences fixées par les autorités, dispositions nécessaires à la réouverture du chantier et à son maintien en activité.

Ainsi, le **Référent MOA Covid** :

- contribue à la concertation multilatérale entre les acteurs préalable à la reprise ;
- anime les « référents entreprises » COVID autour de la mise en application stricte des mesures de prévention COVID et de leur systématisation ;
- supervise la bonne mise en application des accords auprès de tous les corps de métiers et intervenants.

L'exercice combiné de ces deux acteurs, le Coordonnateurs SPS et le Référent MOA Covid est complémentaire et peut s'opérer de manière adaptée et optimisée en termes de temps de présence sur les chantiers pour permettre à l'activité de redémarrer en toute sécurité, dans le respect de la loi d'urgence sanitaire et des mesures de prévention COVID édictées pour la sécurité des travailleurs.

François GREMY  
Délégué Général

**Nos adhérents sont engagés**  
[www.coprec.com/adhérents](http://www.coprec.com/adhérents)